



Village des Artisans

Du mercredi 29 avril au dimanche 3 mai 2020
Place Drouet d'Erlon Reims



Appel à Candidatures

A retourner impérativement le 15/03/2020 au plus tard

Nom : Prénom :

Dénomination sociale de l'entreprise :

Adresse :

.....

Tél : Email :@.....

Site internet :

Adresse du compte ou de votre page Facebook :

Activité exercée :

.....

.....

.....

Statut professionnel :

Date d'inscription au répertoire des métiers de la Marne :

Forme juridique Entrepreneur Individuel Micro-entrepreneur En société (type) :

N° SIRET Code APE :

Historique de votre entreprise :

Quelle est votre formation professionnelle et/ou expérience professionnelle ?

.....

.....

.....

.....



Village des Artisans

Du mercredi 29 avril au dimanche 3 mai 2020

Place Drouet d'Erlon Reims



Quelles ont été vos motivations lors de la création de votre entreprise ?

.....

.....

.....

.....

Votre participation au Village des Artisans d'Art :

Quels produits ou gamme de produits souhaitez-vous exposer et/ou commercialiser ? (Description des savoir-faire spécifiques, des particularités et points forts, de la gamme de prix)

.....

.....

.....

.....

.....

Comment envisagez-vous d'animer votre chalet sur ce village ?

.....

.....

.....

.....

Selon vous, pourquoi devrions-nous retenir votre candidature ?

.....

.....

.....

.....

.....



Village des Artisans

Du mercredi 29 avril au dimanche 3 mai 2020

Place Drouet d'Erlon Reims



Conditions de participation à cet appel à candidatures

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne est partenaire des Vitrites de Reims pour l'organisation du *Village des Artisans* dans le cadre du *Printemps des Arts*. A cette occasion, un chalet va être installé durant la période pour y accueillir des artisans d'art marnais sur le Village des Artisans.

Deux conditions pour candidater :

- Exercer un métier appartenant à la liste officielle des métiers d'art (arrêté du 24 décembre 2015)
- Etre immatriculé à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne.

Stand mis à disposition :

Un chalet blanc : longueur intérieure de 2.60m x largeur intérieure de 1.90m (soit 4,94m²), fermé et gardienné la nuit. Boitier électrique fourni : 1.3 KW maximum, **décoration à prévoir** et éclairage intérieur de préférence à basse consommation.

Durée de la mise à disposition :

Le stand sera partagé avec un autre exposant, du mercredi 29 avril au 3 mai. **Les professionnels retenus s'engagent à être présents sur l'ensemble des jours de mise à disposition du chalet.**

Comité de sélection :

La participation à titre gracieux au village des Artisans d'Art se fait **sur sélection** par un comité composé de représentants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne et des partenaires de la manifestation. Les critères de sélection, sans qu'ils soient exhaustifs, porteront sur la créativité, l'originalité, la qualité des œuvres à exposer, les références de l'exposant ... **Les délibérations du comité de sélection sont sans appel. Elles seront communiquées par mail aux candidats retenus le 23 mars au plus tard.**

Engagements des artisans invités :

- 1/ Toutes les réalisations vendues sur le village des artisans du Printemps des Arts **sont exclusivement conçues et fabriquées par les exposants**. Toute revente d'objets non fabriqués par l'exposant est interdite.
- 2/ Les produits exposés doivent être étiquetés. Les visiteurs doivent avoir connaissance des prix, des matières utilisées et des méthodes de fabrication. Toute revente d'objets non fabriqués par l'exposant est interdite.
- 3/ L'artisan invité s'engage à être présent et à ouvrir son stand lors de la période d'attribution aux horaires d'ouverture du village des artisans. Mercredi au samedi : 10h00 à 19h00 - Dimanche : 11h00 à 18h00.
- 4/ L'artisan invité s'engage à relayer auprès du public les informations et supports de communication mis à disposition par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne et tout autre communication que la CMA de la Marne jugerait utile. **A cet effet, un espace d'environ 30 à 50 cm linéaire devra être réservé pour la communication de la CMA de la Marne.**

Je confirme :

- Exercer un métier appartenant à la liste officielle des métiers d'art (arrêté du 24 décembre 2015)
- Mettre en œuvre des savoir-faire complexes pour transformer la matière
- Présenter des pièces uniques ou en petites séries issues de ma propre production

En participant au village des Artisans, vous acceptez que vos coordonnées, activités et photographies soient publiées sur les supports de communication liés à la manifestation : Oui Non

Nom et Prénom du signataire :

Date :

Signature :

Pièces à joindre à votre dossier de candidature :

- Photos de vos produits (ou d'une présentation sur stand le cas échéant)
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Dossier à retourner à Pauline RENAUX, le **15/03/2020 au plus tard**
evenementiel@cm-marne.fr

Pauline RENAUX
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne
68 Boulevard Lundy BP 62746
51 062 REIMS Cedex